

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 01404

Numéro SIREN : 840 727 457

Nom ou dénomination : 2ENSURE

Ce dépôt a été enregistré le 25/03/2021 sous le numéro de dépôt B2021/004264

Désignation de l'entreprise 2ENSURE SAS Néant *

Adresse de l'entreprise 2 ALLEE DES MITAILLERES 38240 MEYLAN

Numéro SIRET * 8 4 0 7 2 7 4 5 7 0 0 0 1 1

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 3

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le	
				<u>3 0 0 6 2 0 2 0</u>	<u>3 0 0 6 2 0 1 9</u>	
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net	
		1	2	3	4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles					
	Fonds commercial *	010	012			
	Autres *	014	016	677	893	
	Immobilisations corporelles *	028	030			
	Immobilisations financières * (1)	040	042	300	300	
	Total I (5)	044	048	977	1 193	
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
	Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070		
		Autres * (3)	072	074		2 120
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	086	1 287	1 304	
	Charges constatées d'avance *	092	094			
		Total II	096	098	1 287	3 424
		Total général (I+II)	110	112	2 264	4 617

				Exercice N NET	Exercice N-1 NET	
				1	2	
PASSIF						
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000	1 000	
	Ecarts de réévaluation	124				
	Réserve légale	126				
	Réserves réglementées*	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	132			
	Report à nouveau	134		(443)		
	Résultat de l'exercice	136		27	(443)	
	Provisions réglementées	140				
		Total I	142		585	557
		Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		240		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	172	1 439	4 060	
	Produits constatés d'avance	174				
		Total III	176		1 679	4 060
	Total général (I + II + III)	180		2 264	4 617	

RENOUOS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise <u>ZENSURE SAS</u>		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant	*
A - RÉSULTAT COMPTABLE				L3 0 0 6 2 0 2 0		L3 0 0 6 2 0 1 9			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires	209		210					
	Production vendue { biens services * }	215		214					
		217		218					
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222					
	Production immobilisée *			224					
	Subventions d'exploitation reçues			226					
	Autres produits			230					
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234					
	Variation de stock (marchandises) *			236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240					
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242		598		240	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244					
	Rémunérations du personnel *			250					
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252					
	Dotations aux amortissements *			254		216		187	
	Dotations aux provisions			256					
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262					
		260							
Total des charges d'exploitation (II)				264		814		427	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270		(814)		(427)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280					
	Produits exceptionnels (IV)			290		3 900			
	Charges financières (V)			294		3 059		16	
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300					
		348							
Impôts sur les bénéfices * (VII)			306						
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310		27		(443)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312		27	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles *			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324					
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330					
			écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248					
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
Déductions	Entreprise nouvelles (44 sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987		Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	990	
	Divers (44 quaterdecies)	ZFA NG (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346	
							Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993	
									342
									350
								641	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352		27	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356					
	Déficits antérieurs reportables : * 4.4.3 dont imputés sur le résultat :							360	27
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370		0	372

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cagid Group

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : 2ENSURE SASNéant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *	
			ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404	406		
	Autres	410	1 080	412		414	416	1 080	1 080
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424	426		
	Constructions	430		432		434	436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444	446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454	456		
	Matériel de transport	460		462		464	466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474	476		
	Immobilisations financières	480	300	482		484	486	300	300
	TOTAL	490	1 380	492		494	496	1 380	1 380
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	187	502	216	504		506	403
	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
	TOTAL	570	187	572	216	574		576	403
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5				
	6	7	8	9	10				
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme			
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : 2ENSURE SASNéant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	4 43
Déficits imputés	983	27
Déficits reportables	984	4 15
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	4 15

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381						
- dont montant de la cotisation facultative Madelin	325						
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327						
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380						
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326						
N° du centre de gestion agréé	388						
Montant de la TVA collectée	374						
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378						
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399						
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398						
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397						

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E-SD 2020

5

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 2ENSURE SAS		Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 01/07/2019	et clos le : 30/06/2020	Durée en nombre de mois : 1 2
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel * :		376
dont apprentis		657
dont handicapés		651
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105
TOTAL 1		106
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143
Subventions d'exploitation reçues		113
Variation positive des stocks		111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153
TOTAL 2		144
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats		121
Variation négative des stocks		145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150
TOTAL 3		152
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE * align="center">023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation	186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2020

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1

(1) Néant

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 6 2 0 2 0

N° SIRET 8 4 0 7 2 7 4 5 7 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2ENSURE SAS

ADRESSE (voie) 2 ALLEE DES MITAILLERES

CODE POSTAL 38240 VILLE MEYLAN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique MAY Prénom(s) JULIEN

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 1 000

Naissance : Date 260685 N° Département 38 Commune LA TRONCHE Pays FR

Adresse : N° 36 Voie RUE LACHMANN

Code postal 38000 Commune GRENOBLE Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/06/2020 12	30/06/2019 13	Euros	%
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	677	893	216	24.19
20110000 FRAIS DE CONSTITUTION	1 080	1 080		
28011000 AMORTIS FRAIS DE CONSTITUTION	403	187	216	115.51
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	300	300		
26100000 PARTICIPATIONS	300	300		
TOTAL I	977	1 193	216	18.11
AUTRES CREANCES		2 120	2 120	100.00
45520000 COMPTE COURANT BELOMBRA		2 120	2 120	100.00
DISPONIBILITES	1 287	1 304	17	1.34
51200000 CREDIT MUTUEL 2ENSURE	1 287	1 304	17	1.34
TOTAL II	1 287	3 424	2 137	62.42
TOTAL GENERAL	2 264	4 617	2 353	50.97

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/06/2020 12	30/06/2019 13	Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	1 000	1 000		
10130000 CAPITAL SOCIAL	1 000	1 000		
REPORT A NOUVEAU	443		443	
11000000 REPORT A NOUVEAU	443		443	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	27	443	470	106.19
TOTAL I	585	557	27	4.92
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	240		240	
40000000 FOURNISSEURS	240		240	
AUTRES DETTES	1 439	4 060	2 621	64.55
45510000 COMPTE COURANT ASSOCIE	660	3 820	3 160	82.72
45520000 COMPTE COURANT BELOMBRA	182		182	
46860000 CHARGES A PAYER	598	240	358	149.00
TOTAL III	1 679	4 060	2 381	58.64
TOTAL GENERAL	2 264	4 617	2 353	50.97

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/06/2020 12	30/06/2019 13	Euros	%
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION				
AUTRES CHARGES EXTERNES	598	240	358	149.00
62260000 HONORAIRES	240	240		
62270000 FRAIS D ACTES ET CONTENTIEUX	358		358	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	216	187	29	15.51
68110000 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	216	187	29	15.51
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	814	427	387	90.54
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	814	427	387	90.54
PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 900		3 900	
77100000 PRODUITS EXCEPTIONNELS GESTION	3 900		3 900	
CHARGES FINANCIERES	3 059	16	3 043	NS
66100000 CHARGES FINANCIERES	17	16	2	10.96
66200000 PERTES FINANCIERES	3 042		3 042	
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	27	443	470	106.19

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01072019	et clos le	30062020	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
SI PME Innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
2ENSURE SAS		2 ALLEE DES MITAILLERES	
SIRET	8 4 0 7 2 7 4 5 7 0 0 0 1 1	38240 MEYLAN	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31% 0 Bénéfice imposable à 28% Déficit

Bénéfice imposable à 15% 0 Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A Pôle de compétitivité, art. 44 undecies

Entreprises nouvelles, art 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A Autres dispositifs

Société d'investissement immobilier cotée Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Tél:	Tél:
OGA/OMGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 18/09/2020 Lieu MEYLAN
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Qualité et nom du signataire: PRESIDENT
	Signature: OMAJ JULIEN

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et ayant cessé en 2019, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

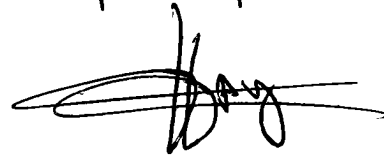
2ENSURE SAS

2 ALLEE DES MITAILLERES

38240 MEYLAN

ANNEXE DU 01/07/2019 AU 30/06/2020

Certifié conforme à l'original.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bay', with a large, sweeping horizontal stroke underneath.

CABINET BEDEL

48 Rue Bizanet

38000 GRENOBLE

04 76 54 18 22

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Disponibilités en Euros	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires	X
-----------------------------------	---

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 263.88 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégagant un bénéfice de 27.41 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2019 au 30/06/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres dettes	598
Total	598

Charges et produits constatés d'avance

ANNEXE

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

" 2ENSURE "

Société par actions simplifiées
Capital de 1 000 Euros
Siège Social à 2 ALLEE DES MITAILLERES – 38240 MEYLAN
840 727 457 RCS GRENOBLE

---ooOoo---

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 DECEMBRE 2020

L'actionnaire unique de la société par actions simplifiée « 2ENSURE », au capital de 1000 euros divisé en 1000 actions de 1 euro chacune, se sont rendus en assemblée ce jour, au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par les membres de l'assemblée entrant en séance.

La réunion est présidée par M MAY Julien, en sa qualité de président.

Le président arrête la feuille de présence et constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble 1000 actions et qu'en conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La présidence dépose alors sur le bureau et met à la disposition de l'actionnaire unique, l'ensemble des documents nécessaires à la tenue régulière de la réunion, notamment :

- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société au 30/06/2020 ainsi que les bilan, comptes de résultat et l'annexe arrêtés le même jour,
- Le texte des résolutions
- Le rapport de gestion de la présidence
- Le rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce

L'assemblée générale constate que la présidence a satisfait à toutes les obligations légales et réglementaires concernant l'envoi et la tenue des documents destinés aux actionnaires.

La présidence rappelle alors que l'ordre du jour de la réunion est ainsi conçu :

- Présentation du rapport de gestion de la présidence sur l'activité de la société et présentation, par la présidence des comptes de l'exercice clos le 30/06/2020
- Examen et approbation des comptes
- Lecture du rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce - Approbation de ces conventions
- Quitus à la présidence,
- Questions diverses.

La présidence présente le rapport de gestion et donne lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce.

Enfin la présidence déclare se tenir à la disposition des actionnaires pour répondre à toutes questions qu'ils jugeraient utile de formuler.

J.V

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour, sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire, après :

- Présentation du rapport de gestion de la présidence sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice :

Approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 30/06/2020 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est : adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale constate l'absence de nouvelle convention entrant dans le champ d'application de l'article L 227-10 du Code de Commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est : adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la présidence de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est : adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice comptable de 27.41 Euros (Vingt-sept euros et quarante et un centimes) comme suit :

- Au crédit du compte report à nouveau 27.41 €

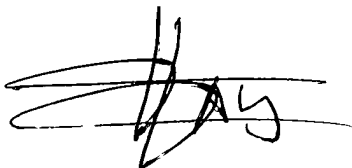
27.41 €

Le solde du compte report à nouveau sera alors débiteur d'un montant de 415.29 € après affectation du résultat.

Cette résolution, mise aux voix, est : adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui est signé par la présidence et un actionnaire.

Signatures

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JAS', written over a horizontal line.

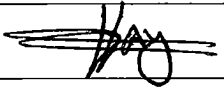
" 2ENSURE"

Société par actions simplifiées
Capital de 1 000 Euros
Siège Social à 2 ALLEE DES MITAILLERES – 38240 MEYLAN
840 727 457 RCS GRENOBLE

----ooOoo----

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 28 DECEMBRE 2020**

FEUILLE DE PRESENCE

N°	Nom – Prénoms	Nombre d'actions	Nombre de voix	Mandataires	Emargements
1	M. MAY Julien	1000	1000		
2					
	Total nombre d'actions	1 000	1 000		
	Total nombre de voix	1 000	1 000		

" 2ENSURE"

Société par actions simplifiées
Capital de 1 000 Euros
Siège Social à 2 ALLEE DES MITAILLERES – 38240 MEYLAN
840 727 457 RCS GRENOBLE

---ooOoo---

**RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 DECEMBRE 2020**

Cher actionnaire,

Nous vous avons convoqués, ce jour, en Assemblée générale Ordinaire annuelle, conformément aux prescriptions de la loi et des statuts de notre société, à l'effet de vous présenter un rapport sur son activité et ses résultats au cours de l'exercice clos le 30/06/2020 et de soumettre à votre approbation les bilan et compte dudit exercice.

PRESENTATION DU BILAN ET DES COMPTES :

Le montant total du bilan au 30/06/2020 s'élève à 2 264 € contre 4 617 € sur l'exercice précédent.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE :

Nous vous informons qu'aucun évènement important n'est intervenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE : L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice comptable de 27.41 Euros (Vingt-sept euros et quarante et un centimes) comme suit :

- Au crédit du compte report à nouveau 27.41 €

27.41 €

Le solde du compte report à nouveau sera alors débiteur d'un montant de 415.29 € après affectation du résultat.

Cette résolution, mise aux voix, est : adoptée à l'unanimité

S.M

INDICATIONS LEGALES :

1- Présentation des comptes et méthodes d'évaluation

En ce qui concerne la présentation et les méthodes d'évaluation des comptes, nous vous signalons qu'aucune modification n'est intervenue.

2- Frais de développement

Aucun frais de développement n'a été immobilisé au titre de l'exercice.

3- Filiales (+ de 50% du capital)

Nous vous précisons qu'au titre de l'exercice clos le 30/06/2020 nous n'avons acquis aucune participation de plus de 50%.

4- Participations

Nous vous précisons qu'au titre de l'exercice clos le 30/06/2020 nous n'avons acquis aucune participation.

5- Dépenses somptuaires

NEANT

Nous vous rappelons que tous les documents prescrits par la loi ont été tenus à votre disposition, au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

Compte tenu des explications qui précèdent, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice écoulé, tels qu'ils vous ont été présentés, et consentir quitus à la présidence.

Le président,
M. MAY Julien



" 2ENSURE"

Société par actions simplifiées
Capital de 1 000 Euros
Siège Social à 2 ALLEE DES MITAILLERES – 38240 MEYLAN
840 727 457 RCS GRENOBLE

---ooOoo---

**RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 28 FEVRIER SUR LES
CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE**

Cher actionnaire,

En application de l'article L 227-10 du Code de Commerce, nous portons à votre connaissance les conventions visées par la loi :

NEANT

Pour l' actionnaire unique,
Le président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. DU...', written over a horizontal line.